

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 28 octobre 2010

Avis relatif au renouvellement de licence d'agence de mannequins

NOR : MTST1027116V

Un arrêté du préfet du département de Meurthe-et-Moselle en date du 19 octobre 2010, a accordé, dans les conditions prévues à l'article R. 7123-12 du code du travail, le renouvellement de la licence d'agence de mannequin à Mme Danièle POUTEAUX, gérante de la SARL DANIELE MODELS AGENCY sise 33, rue de la Haie-Le-Comte, 54130 Saint-Max.

Cette licence est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 20 octobre 2010.

Voie de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie de :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nancy, 5, place de la Carrière, CO n° 20038, 54036 Nancy Cedex.